

Dossier artistique 2023

Aide-mémoire

Contraintes*

<input type="checkbox"/>	Lettre de motivation manuscrite (handgeschrieben), en langue allemande, française ou luxembourgeoise
<input type="checkbox"/>	Déclaration sur l'honneur indiquant que tous les travaux figurant dans le dossier ont été réalisés par l'élève.
<input type="checkbox"/>	Dossier sur papier
<input type="checkbox"/>	Format maximum : A3
<input type="checkbox"/>	Minimum 6 et maximum 12 travaux artistiques personnels
<input type="checkbox"/>	Au moins 3 des moyens d'expression artistiques cités sous « Contenu du dossier – Travaux »
<input type="checkbox"/>	Sujets d'observation d'après nature (un objet réel posé devant soi)
<input type="checkbox"/>	Sujet d'imagination
<input type="checkbox"/>	Le dossier doit être complet.

Contenu du dossier - Travaux*

L'élève compose son dossier d'après ses affinités et son choix influencera l'admissibilité aux sections artistiques.

<input type="checkbox"/>	Perspective linéaire à un ou à plusieurs points de fuite
<input type="checkbox"/>	Travail en trois dimensions (argile, bois, papier mâché ou/et carton, ...) sous forme de photo imprimée
<input type="checkbox"/>	Aquarelle, crayon, crayon-couleur, craies, collage, encre, fusain, feutres, gouache, gravure (sur lino, sur bois), marker, pastels, peinture (à l'huile, acrylique)
<input type="checkbox"/>	Film (prise de vue réel, animation, stop-motion) ; vidéo ; photographie
<input type="checkbox"/>	Travaux graphiques ; affiches, logos, flyer, ...
<input type="checkbox"/>	Illustrations ; bandes dessinées ; storyboard

Le format du dossier physique ne dépasse pas le format DIN A3. Toutes les réalisations choisies (sauf vidéo ou/et film ou/et film d'animation ou/et film stop-motion) doivent être présentées sur papier.

Toutes les réalisations choisies doivent aussi être téléchargées sur le site du Lycée des Arts et Métiers et la taille d'un fichier est limitée à 20 MB. Le jury doit pouvoir visionner ces travaux au moyen de logiciels courants.

* L'arrêté du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse prime sur l'« Aide-mémoire »

Matériel à amener le jour de l'épreuve sur place

<input type="checkbox"/>	Crayons
<input type="checkbox"/>	Crayons de couleurs
<input type="checkbox"/>	Pièce d'identité

Déroulement de la journée de l'épreuve sur place

	Mercredi, le 10 mai 2023
	14h45 : Accès à la salle de l'épreuve
	15h00 : Début de l'épreuve
	<p>À partir de 15h00</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès à la salle n'est plus possible ; - Le candidat en retard doit contacter le secrétariat du Lycée des Arts et Métiers avant l'heure du début de l'épreuve et se présenter immédiatement au secrétariat du lycée. Le directeur de l'établissement décidera si le candidat sera autorisé à se présenter à l'épreuve sur place.
	17h00 : Fin de l'épreuve